

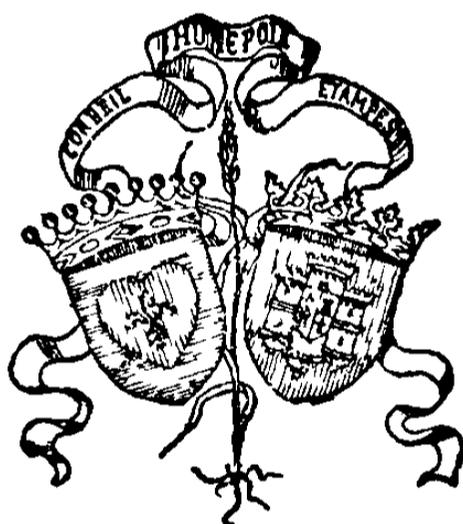
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

15<sup>e</sup> Année — 1909

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
MCMIX

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

## L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE SAINT-NICOLAS

DE CORBEIL

---

Nous avons dit, dans notre historique sur la rue St-Spire, que la chaussée de Nagis est une suite de cette voie ; qu'il nous soit permis de compléter ce chapitre par les notes suivantes, concernant l'église et le cimetière Saint-Nicolas, qui existaient sur le côté gauche de cette chaussée.

### I. — ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

L'église Saint-Nicolas était située au sud de la ville, près la porte St-Nicolas, à peu de distance du rempart, et placée dans l'ancien cimetière de ce nom. Son entrée principale donnait sur la rue St-Spire ; son étendue était, à l'origine, assez restreinte.

Dans les plus anciens titres la concernant, parvenus jusqu'à nous, elle n'est qualifiée que de *Chapelle St-Nicolas*, *Capelle sancti Nicolai*. Ce n'est qu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle que le titre d'église paroissiale lui est donné.

Il est certain que cette église subit au xv<sup>e</sup> siècle, et surtout au xvi<sup>e</sup>, des transformations et des agrandissements. C'est sans doute à la suite de travaux importants que l'église St-Nicolas fut dédiée et consacrée <sup>(1)</sup> sous l'invocation de ce saint, le premier septembre

1. — Il y a un fort petit nombre d'églises qui aient été solennellement dédiées, car il ne faut pas confondre la *dédicace* avec la simple bénédiction. Toute église doit être au moins bénite, mais cette cérémonie est beaucoup moins auguste que la consécration.

1518, par le Révérend Père Jean, évêque de Megare, en l'absence et par la permission de Mgr Etienne de Poncher, évêque de Paris ; quarante jours d'indulgence furent accordés à cette occasion.

Cette dédicace est attestée par la note suivante, insérée à l'obituaire, à la date du premier septembre (1) :

1518. 1<sup>a</sup> Septembris.

*Dedicatio hujus ecclesie*

Anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, die vero mercurii prima mensis Septembris, reverendus in Christo pius et Dominus Dominus Johannes, episcopus Magarensis, de licentia domini vicarii reverendissimi in Christo pii et Domini Domini Stephani, miseratione divina, episcopi Parisius, civitate et diocese parisiense, notorie absentis, dedicavit et consecravit ecclesiam Beati Nicolai in suburbio Corbolii sub invocatione ejusdem sancti, cum quadraginta dies indulgentiæ.

Teste signo meo manuale hic appposito anno et die predicto.

LONGEMAILLE.

L'église Saint Nicolas avait un déambulatoire avec des collatéraux où se trouvaient plusieurs chapelles dédiées à Notre-Dame, à Saint Etienne, à Saint Nicolas et à Saint Laurent.



Comme l'on sait, le territoire où le nouveau Corbeil a été bâti était originairement de la paroisse St-Etienne d'Essonnes. L'église Notre-Dame de Corbeil, et, avant 1601, l'église St-Nicolas étaient dépendances de la cure d'Essonnes.

Sans doute, il y eut, avant la destruction de l'église St-Nicolas, en 1590, dans les églises collégiales de St-Spire et de Notre-Dame, un autel destiné aux fonctions paroissiales (2), mais n'est-il pas à

1. — L'obituaire de l'église Saint Nicolas, mi-partie en français, mi-partie en latin, écrit avant 1520, avec additions plus récentes, est conservé à la Biblioth. nat. ms. lat. 5185<sup>b</sup>. L'original, en minute, est déposé aux archives de la ville de Corbeil.

2. — C'était l'autel St-Yon à Notre-Dame, et l'autel St-Martin à St-Spire ; la cure St-Martin, dans l'église St-Spire, paraît résulter d'un titre de 1466, mais elle fut toujours contestée par les curés de Notre-Dame, notamment par le curé Barbier, le 22 septembre 1765.

croire, dirons-nous avec l'abbé Lebeuf, que ces deux cures n'étaient que pour les familiers et officiers ou domestiques des chanoines ?

L'Église St-Nicolas, église paroissiale de Corbeil (rive gauche), était donc succursale d'Essonnes. Rendue nécessaire par la prospérité de la ville, elle fut construite dans un faubourg alors peuplé. Nous estimons, en nous basant sur des vestiges de cette église, que son édification peut être fixée au XIII<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, des titres du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles présupposent l'existence de cette église à une époque bien antérieure. Nous citerons notamment : 1<sup>o</sup> un titre du 1<sup>er</sup> avril 1393, faisant mention de 10 sols parisis de rente que l'église St-Nicolas avait droit de prendre sur un arpent de vigne aux bas Vignons ; 2<sup>o</sup> un titre du 13 avril 1395, passé devant Symon de Villemeneur, tabellion à Brie-comte-Robert, relatant 68 sols parisis de rente, au profit de la même église, sur des biens à Lieusaint ; 3<sup>o</sup> et un autre titre de 20 sols parisis de rente qui lui avait été léguée par Perrette, veuve de Robert Taupin, par son testament daté du 25 janvier 1399, et qu'elle avait droit de percevoir sur deux maisons sises à *Corbueil, en la rue de la Desguide*.

Enfin l'œuvre et fabrique de cette église possédait des biens considérables à Corbeil et aux environs, principalement à Ballancourt, à Itteville et à Vert-le-Grand. Des rentes lui étaient assignées sur les maisons portant les enseignes de : la *Nasse*, la *Roze*, l'*Image St-Nicolas*, la *Fleur de Lis*, l'*Ange*, la *Souche*, la *Grue*, la *Herse*, la *Lanterne*, l'*Escu d'Orléans*, le *Heaulme*, etc.

L'église St-Nicolas possédait aussi 40 sols parisis de rente qu'elle avait le droit de prendre sur deux maisons sises à Corbeil, devant le *Donjon*, suivant acte du 21 mars 1408 ; cette rente fut amortie par *Mathurin de Douzonville*, seigneur de Vaulx, en 1464.

Nous relaterons ici plusieurs actes intéressants la concernant :

I. — Par lettre du 25 juin 1460, Jehan *Marcel*, bourgeois de Paris, fit donation, à l'église Saint-Nicolas, d'une croix d'argent garnie de cristal, avec le pied de cuivre ; un titre nouvel passé devant Yves Tierre, prêtre, substitut de Pierre Pillevin, tabellion à Itteville, le 10 décembre 1542, fait mention de 13 livres tournois de rente donnée par « feu M<sup>e</sup> Laurent Gobillon, jadis curé des églises Saint-Nicolas et Saint-Etienne d'Essonne <sup>(1)</sup>, savoir : sept livres tournois aux

1. — Le curé Gobillon était aussi chanoine de l'église cathédrale St-Etienne de Melun.

*dicies églises, à répartir moitié par moitié, et six livres tournois au curé d'icelles ; laquelle rente led. Gobillon avoit droit de prendre sur la moiiié de deux moulins à blé, assis au lieu de la Bronyère, paroisse d'Yteville et sur leurs appartenances... »*

Cette donation eut lieu pour la fondation d'obits en ces deux églises, pour le repos des âmes des père et mère du donateur, de leurs parents et amis trépassés.

II. — Une transaction passée par devant Spire Guespereau, substitut de Dupré, tabellion à Corbeil, le 23 février 1538, entre Mes Claude et Jehan Le Bergier, à cause de leurs femmes, filles de feu Jacques Roze et Agnès Becquet, sa femme, d'une part, et Jehan Peteau et Etienne Fidé, marguilliers, d'autre part, fait mention de la fondation de deux messes pour Agnès Becquet, à cause de 28 livres 7 sols 3 deniers dus par l'église St-Nicolas à Jacques Roze, pour avoir « *par luy plus mys que reçu par le compte rendu comme marguillier d'icelle église* ».

D'autres fondations intéressantes ainsi que des détails liturgiques assez curieux, sont relatés dans l'obituaire de St-Nicolas <sup>(1)</sup>, écrit au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous en parlerons plus loin.

III. — Une épitaphe, qui se trouvait autrefois dans l'église St-Etienne d'Essonnes, portant la date de 1499, relatait que, en vertu de la fondation de Gorgon de la Croix, marchand, les chanoines de Notre-Dame de Corbeil étaient obligés d'aller, deux fois par an, en procession à l'église St-Etienne d'Essonnes, et, à la première fois, d'entrer en revenant en l'église de *Saint-Nicolas* ; à la seconde procession devait assister celle de *Saint-Nicolas*, et rester à la grande messe d'Essonnes.

IV. — En 1535, a écrit l'abbé Lebeuf <sup>(2)</sup>, Sébastien Tartaret est qualifié curé de St-Etienne d'Essonnes, *cum ejus succursu Sti Nicolai de Corbolio* ; il ajoute qu'il y en a une collation dans les mêmes termes au 21 janvier 1550.

V. — Une lettre de l'évêque de Paris du 12 décembre 1542, autorisa les marguilliers de l'église St-Nicolas de transférer « *de lieu en autres troys autels en icelle église pour raison des deux chapelles neusves et accroissement d'icelle église* ».

VI. — Une sommation du dernier juin 1543, signée Destouches,

1. — Bibl. Nat. ms. latin, n<sup>o</sup> 5185 <sup>2</sup>.

2. — Hist. du diocèse de Paris, tome XI, p. 202.

greffier, nous apprend qu'à cette époque la hideuse lèpre régnait encore à Corbeil, et que l'église d'Essonnes avait l'habitude de payer la moitié des frais de transport des lépreux à l'Ermitage de St-Lazare. En effet, par cet acte, Jehan Le Bergier, marguillier de l'église St-Nicolas, met en demeure les marguilliers et paroissiens de l'église d'Essonnes « *qu'ils eussent à contribuer pour moyctié aux frais qu'il convenoit faire et desbourser pour faire rendre le lépreux Denis Morin, natif de Corbueil, à la malladerye Sainct-Lazare dudict lieu* ».



A raison sans doute de sa situation, en dehors de l'enceinte de la ville, et du peu de sûreté qu'elle présentait, les marguilliers de l'église St-Nicolas avaient coutume de garder en leurs maisons les ornements et reliques de cette église, qu'ils portaient aux « bonnes festes » et rapportaient ensuite en leurs hôtels.

Un seul calice d'argent, « non doré » restait en la garde du vicaire de l'église, qui, en 1543, était René de Maisières ; ce calice servait à dire les obits et messes chaque jour de semaine.

Un inventaire fait à cette date par Etienne Parnot, tabellion juré, établi par le roi à Corbeil, nous a conservé l'énumération et la description des ornemens et objets cultuels ainsi laissés à la garde des marguilliers de St-Nicolas, comme il suit :

« Premièrement une chappelle de damas rouge toute complecte garnye de chasuble, troys chappes, deux tunicques, estolles, fanons et paremens de mesme avec ung parement de damas rouge, à mectre devant l'autel, portant sur la pierre et servant de parement, et deux custodes de taffetas de diverses couleurs garnies de bloncques.

Item, une autre chappelle de satin en damas blanc non figuré, toute complecte et garnye comme cy dessus, servant aux festes de Nostre-Dame.

Item, une autre chappelle de damas noir des trespassez aussi toute complecte et garnye avec les paremens d'autel, tant hault que bas, semez de figures et ossemens de morts et custodes ; lesquelz paremens et custodes sont de demye ostade.

Item, ung corporallier de velour violet cramoysi, sur les quatre coings duquel il y a des perles blanches et au milieu une croix de drap d'or ; ledict corporallier garny de son estuy.

Item, une croix d'argent en laquelle y a du *fust de la vraye croix*, et au dessoubz ung petit relicuaire couvert d'une verrière, laquelle est garnye de son estuy ;

Item, ung relicuaire de laton ou cuyvre doré auquel y a plusieurs rellicques

enchassez, couvert d'une verrière; lequel est garny de son estuy, dans lequel on met les pardons d'icelle église;

Item, une croix de cristal sur le pomeau de laquelle au dessoubz de la croisée y a des pièces d'albâtre blanc, entaillées, et, à l'entour d'icelle, des pierreries de verre de plusieurs couleurs, garnye de son estuy;

Item, ung autre relicuaire d'argent non doré carré en table par le hault, et par le pié rond à plusieurs carrés dedans, lequel y a ung parchemin couvert d'une verrière, auquel sont escriptz les relicques de dedans icelluy, garny de son estuy;

Item, ung autre petit relicuaire ayant le hault en façon de clocheton, une verrière à l'entour, auquel y a plusieurs relicques, contenuz en un petit brief de parchemin, estant dedans icelluy, garny de son estuy;

Item, deux burettes d'argent et une paix aussi d'argent, garnis d'estuy;

Item, troys callices d'argent dont le plus séant, servant aux bons jours, et l'ung des autres dorez d'or, garnis chacun de leur estuy ».

Les Marguilliers de l'Eglise Saint-Nicolas étaient élus et prenaient leurs fonctions, qui duraient un an, le jour de Saint-Jean Baptiste, le 24 juin. Ils étaient rééligibles.

Nous citerons ici, avec la date de l'exercice de leurs fonctions, les marguilliers suivants, dont les noms nous sont parvenus.

Huet de Noyon	1422-1423	Jehan Guérineau	1537-1538
Pierre Symon	1446-1447	Nicolas Faulcœur	1539-1540
Jehan du Val	1463-1464	Anthoine Loré	1540-1541
Jehan du Val	1468-1469	Anthoine Loré	1541-1542
Jehan du Val	1469-1470	Jehan le Bergier	1542-1543
Jehan Harvet	1473-1474	Nicolas Clément	1543-1544
Symon Becquet	1478-1479	Germain Vieille	1545-1546
Guillaume Loré	1486-1489	Claude Cotais	1546-1547
Jehan le Boullenger	1488-1489	Antoine Loré	1547-1548
Pierre Barré	1495-1496	Guillaume Vetault	1548-1549
Pierre Barré	1505-1506	Jehan Gilbert	1549-1550
Pierre Barré	1508-1509	Pierre Tortouyn	1550-1551
Gilles Cornu	1513-1514	Gabriel Parrichon	1551-1552
Audry Pionard	1520-1521	Nicolas Barré	1553-1554
Jacques Roze	1522-1523	Jehan Quentin, lainé	1556-1557
Robert Dardenay	1533-1534	Pierre Parrichon	1566-1567
Jehan Petau	1534-1535	Jehan Parnot	1571-1572
Charles Langlois	1535-1536	Jehan Quentin	1574-1575
Estienne Fide	1536-1537	Jehan Tortouyn	1575-1576

Nous ne pouvons indiquer, comme ayant été curés de l'Église St-Nicolas, que :

Laurent Gobillon, vers	1500 <sup>(1)</sup>	Nicolas Laudasse	1575
Sébastien Tarteret	1535	Jehan Leroux	1588
Mathurin Gallon	1572	Tristan Canu	1588

Tristan Canu, qui devint en 1601, curé de l'église Notre-Dame de Corbeil, annexée à St-Etienne d'Essonnes, fut le dernier curé de l'église St-Nicolas ; mais, une curieuse convention portant la date du 16 mars 1588<sup>2</sup>, nous apprend que Jehan Leroux prétendait seul avoir droit à la cure de St-Etienne d'Essonnes et St-Nicolas, et qu'il avait même intenté, devant le prévôt de Paris un procès à l'encontre de Canu, qui la revendiquait aussi. Pour y mettre fin, et « *nourrir paix et amitié* » Leroux céda à Canu tout et tel droit qu'il avait à la dite cure St-Etienne d'Essonnes et St-Nicolas, son annexe, dont Canu jouirait, userait et desservirait seul ; de son côté, Canu donnait à Leroux une prébende qu'il avait dans l'église Notre-Dame ; il était entendu en outre qu'après la mort de Canu, Leroux jouirait de la cure d'Essonnes.

Deux humbles prêtres de l'église St-Nicolas : René de Maisières, vicaire, et René Regnault, chapelain, méritèrent la reconnaissance de leurs concitoyens par le dévouement et le courage civique dont ils firent preuve en 1521, pendant une terrible épidémie qui désola la ville et la couvrit de cadavres.

« *En ladite ville de Corbueil, y avoit peste et mortalité et ny avoyt aucunes personnes qui vouldissent aller ensepvellir ne porter les morts en terre* ».

Les habitants remontrèrent à Beranger Boucher, prévôt de Corbeil que :

« le vicaire de l'église St Nicolas estoit ordinairement occupé à aller confesser et visiter les malades ; et, que pour soy saulver, il prenoit medecyne, au moyen de quoy il perdoit ses messes ».

Cent sols par mois furent alloués par le prévôt à René Maisières, pour l'indemniser<sup>3</sup>.

René Regnault remplissait aussi dignement son sacerdoce, en

1. — On célébrait son obit le 2 mars.

2. — Minute Grégoire, notaire à Corbeil. Arch. de Seine-et-Oise E 6846.

3. — Ordonnance de Beranger Boucher du 8 octobre 1521. Archives de Corbeil, G G. 377.

allant administrer les pestiférés, le jour et la nuit, ainsi que l'établit la quittance suivante (1) :

« Receu par moy René Regnault, prebtre, chappelain, de vénérable et discrete personne messire René de Maisières, aussi prebtre vicaire de l'église monsieur saint Nicolas de Corbueil, de honneste personne Jehan Chandellier, au nom et comme procureur des habitans de la ville et faulxbourgs de Corbueil, la somme de cinquante solz tournois, faisant moyctié de cent solz tournois, qui ont esté ordonnez bailler pour moys par le dict procureur, par l'avis et congrégation faicte en l'auditoire de Corbueil, pour administrer les malades de la peste en ladicte paroisse et aultres, en la dicte ville, tant de jour que de nuyt, en me requérant de ce faire ; de laquelle somme de cinquante solz, je quicte ledict procureur ; tesmoing mon seing manuel cy mis, le dix huictiesme jour d'octobre mil cinq cens vingt ung.

Signé : René REGNAULT ».

Leur mémoire, que nous saluons, ne mérite-t-elle pas de passer à la postérité ?



C'est en l'église Saint-Nicolas qu'avait été fondée la confrérie religieuse de Saint Claude. Cette confrérie fut transférée en l'église Notre-Dame, devenue paroissiale. Un acte passé devant Etienne Grégoire, notaire à Corbeil, le premier juillet 1602 2), constate en effet que Hubert Rodet, marguillier de l'église paroissiale Saint-Nicolas de Corbeil, transférée en l'église Notre-Dame, en la présence et du consentement de Tristan Canu, chanoine de St-Spire, curé de cette paroisse et de plusieurs paroissiens, a reconnu avoir reçu des membres de la confrerie « *Monsieur saint Claude* » fondée et entretenue en l'église Saint-Nicolas par les mains de Mathurin Guyot, l'un desdits confrères, ce accepté par Santeny, procureur et receveur de la confrairie, et du consentement de Antoine et Pierre Santeny, Jean Tarteret, Claude Rolland et Pierre Baillard, tous confrères, une somme de 15 écus d'or sol, moyennant laquelle les marguilliers et paroissiens de Saint-Nicolas seront tenus de faire célébrer : « *en icelle église à l'intention desdictz confraires et de ceulx d'icelle confrairie trespassez, un beau salut solempnel qui se dira et chantera le jour Saint Claude, sixiesme jour de juing* »

C'est aussi en cette église que le 24 juillet de chaque année, les

1. — Ordonnance de Béranger Boucher, du 8 octobre 1521.

2. — Arch. de Seine-et-Oise, E. 6850.

marguilliers étaient tenus de faire dire une haute messe du jour, et le lendemain une messe basse de Requiem pour « *les pelerins et confraires de Monsieur St Jacques en Galice* ». A cet effet, les membres de cette confrérie avaient légué 15 sols de rente à lad. église, à prendre annuellement sur divers héritages sis à Bou (Evry-petit-Bourg), par acte passé pardevant M<sup>e</sup> Etienne Privé, tabellion à Corbeil, le 22 septembre 1494.



L'obituaire de l'Eglise St-Nicolas, dont nous avons fait la lecture entière, nous révèle de curieux détails liturgiques, sur les cérémonies qui s'y célébraient chaque année. Nous en extrayons ceux qui suivent :

*Le 13 janvier*, en exécution d'un legs de 16 sols parisis de rente, avec quatre livres tournois en argent comptant, qui avait été fait à la fabrique de l'église St-Nicolas, par Isaac *Palot*, et sa femme fille de Girard *Fournier* et de Catherine *Pastard*, on célébrait en cette église :

« Un obit solempnel à diacre, soubz diacre et chœuriers, à *vigilles, laudes*, et *commendaces*, et une haulte messe de *requiem*, pour feu Girard Fournier et Catherine Pastard, sa femme ; et, à la fin de ladite messe, ON ALLAIT EN PROCESSION A L'ENTOUR DU CHŒUR chantant *libera*, et à l'endroit de la croix de feu Michel Tinvard où est inhumé ledict Fournier, on disait le *de profundis* ; au retour on allait sur la fosse de ladite defuncte, près LES FONTS, aussi dire le *de profundis* et oraisons accoustumées ».

*Le 16 janvier*, fête de St Marcel, on y disait pour Jeanne *Duturot*, femme de Pierre *Duturot*, qui avait donné à cet effet à la « *fabrice capelle sancti Nicholai* » 20 sols de rente, une messe basse de *requiem*, à laquelle les marguilliers étaient tenus d'offrir le pain, le vin et le luminaire.

Les 23 janvier, 9 et 10 février, on célébrait des obits solennels.

*Le 14 février*, fête de St Valentin, les marguilliers de l'église « St-Nicolas-lez-Corbeil » étaient obligés de faire dire par le curé ou vicaire :

« Une haulte messe de la Croix, commençant : *nos autem*, à diacre, soubz diacre et chœuriers ; et la dicte messe finie aller par ledict curé ou vicaire, diacre, soubz diacre et chœuriers en procession devant le crucifix, chantant l'antienne *O crux splendidior*, avec le verset *hoc signum crucis*, et l'oraison propre ; et, de là

aller sur la fosse feu Jehanne Barré, et DEVANT L'AUTEL NOTRE-DAME, en chantant le respons *ne recorderis*, et le verset *amplius* avec *de profundis*, l'oraison : *que Domine pro tua pietate, inclina, et fidelium*. Laquelle defuncte a délaissé douze sols parisis de rente qu'elle avoit sur la maison de feu messire Jehan Barré, assize en la rue aux Tricheurs (1), et continuer icelle messe par chacun an à toujours ».

Le 24 mars, veille de l'Annonciation Notre Dame, « après les Vêpres, complies et salut acoustumez » se disait en l'église St-Nicolas, un autre salut devant l'autel de Notre-Dame :

« Comme sont les fondations des salutz que l'on dict ledict jour en l'esglise  
« Notre-Dame, et St-Spire de Corbeil, avec les oraisons propres et acoustumées,  
« à la fin du dict salut ; et après icelluy salut, dict et chanté, aller en procession  
« avec la croix de devant led. autel Nostre-Dame, à l'entour des fonts, retour-  
« nant devant le crucifix, en chantant *ne recorderis*, et à la fin chanter *de profundis*  
« et oraisons acoustumées, selon et ainsy qu'il est déclaré es lettres de fondation  
« de ce faictes, dactées du trentiesme et penultiesme mars 1543, après Pasques,  
« passées par devant Spire Guespereau, substitut de M<sup>e</sup> Ambert Destouches, lors  
« tabellion de Corbeil ».

Le jour de Pâques, les marguilliers étaient tenus de faire célébrer, en l'église St-Nicolas, une messe basse pour y donner la communion aux valets et servantes, lesquels étaient tenus de dire un *Pater* et un *Ave* pour le repos de l'âme de *Aveline la Santenye*, qui avait légué six livres pour cette fondation, antérieure à 1520.

Le 28 avril on y célébrait un obit solennel avec « diacre, soubz diacre et chœuriers, avec *vigilles, Laudes* et *commandaces*, pour feu honorable homme *Jehan Le Paige*, lequel avait donné à l'église St-Nicolas 32 livres tournois pour 2 obits ; l'autre se disait le 29 octobre ».

Nous relevons encore dans l'obituaire de l'église St-Nicolas, les obits et cérémonies suivants :

2 mai. — Obit solempnel « à diacre, soubz diacre et chœuriers ; neuf pseaulmes, neuf leçons, *Vigilles, Laudes, commandaces* ; et une haulte messe, pour *Blandine Monthion*, femme de Loys *Godeffroy* et pour led. *Godeffroy*, moyennant 20 sols de rente, délaissés par elle à la lad. église, dont il y a lettres passées le XIX avril 1548 ».

3 mai. — Basse messe de la Croix, « avecque une antienne devant le crucifix ; ung obit solempnel pour après ladicte antienne, *Libera*, tout au long, avec les trois oraisons acoustumées ».

1. Actuellement la rue aux Tisseurs.

*Le jour de la Trinité*, issue de vespres, on chantait : « *Vigilles* à neuf leçons, et on allait au cimetièrre, sur la fosse de deffuncte *Loyse Hideulx*, chanter *Libera* et *de profundis* ; et le lendemain les *recommandaces*, et messe haulte, à diacre et soubz diacre, et à la fin *Libera* sur la fosse de la d. deffuncte ».

6 juin. — « Obit solempnel pour deffuncte *Denise Gilbert*, en son vivant femme de honorable homme maistre *Jehan Roger*, procureur du Roy, à Corbueil ».

10 juin. — « Obit solempnel pour deffuncte *Jehanne Parnot* ; et à l'issue dud. obit, ce doibt *aumosne* à *treize pauvres*, *treize liardz*, qui est à chascun ung liards, par le marguillier de ladicte église St-Nicolas ».

Juin. — « *Le vendredi devant la saint Jehan*, se devait dire un obit solempnel. « C'est assavoir : *Vigilles*, *Laudes*, *recommandaces*, et une haulte messe de *requiem* ; le tout à diacre et soubz diacre et chœuriers pour feu *Jehan Petau* (1) ».

27 Juin. — « Basse messe pour feu *Jehanne du Four*, en son vivant femme de feu *Michel du Buz*, et depuis femme de *Lienard de Popon*, seigneur de Bondoufle, laquelle a délaissé à la fabrique St-Nicolas de Corbeil 21 sols parisis de rente... »

30 Juin. — Obit solennel pour feu M<sup>e</sup> *Loys Privé*, en son vivant chanoine de l'église Notre-Dame de Corbeil. « C'est assavoir : *Vigilles*, *Laudes* et *recommandaces* avec une haulte messe à diacre, soubz diacre et chœuriers. Item, après lad. messe se doibt faire procession sur la fosse dud. Privé, en commençant *libera me Domine* ; puy après les pseaulmes de *Miserere mei Deus secundum*, *De profundis*, avec les oraisons *Deus qui inter apostolicos*, etc., pour lequel faire a donné 16 livres tournois (2) ».

1<sup>er</sup> Juillet. — Obit solennel pour feu *Marguerite Rose*, en son vivant femme de M<sup>e</sup> *Claude le Bergier*, advocat en parlement, prévost de Corbueil, et après la messe dicte, dire et chanter devant l'autel Notre Dame, *Salve Regina*, et oraisons convenables, et sur la fosse delad. deffuncte, *libera me*, *Domine*, et oraisons acoustumées ».

« Et decedda lad. deffuncte le xxv<sup>e</sup> jour de juing 1545 ».

23 Juillet. — Obit solennel avec *Laudes*, *vigiles*, *recommandations* et *offrandes* à l'intention de *Jehanne Garnier*, femme de M<sup>e</sup> *Jacques du Hamel*, notaire.

28 Juillet. — *Ste Anne* : Messe haulte de *Ste Anne* pour feu Anne

1. Acte du 9 mars 1539 devant Etienne PARNOT, tabellion à Corbeil.

2. Acte du 9 octobre 1538, devant Guespereau, substitut de Parnot, tabellion à Corbeil.

Bardou, en son vivant veufve de feu Jehan du Gron ; la fondation est de 16 sols parisis.

31 Juillet. — « Obit solempnel pour honnoiable homme *Jehan Cordeau*, lesné, et *Françoise Prévost*, sa femme ; le tout suyvant les lettres de fondation faictes et passées soubz le scel dud. Corbeil, pardevant Langlois, notaire le 18 Juillet 1577 ».

14 août. — *La veille de l'assomption Notre Dame, à issue de vespres*, se devait dire « un salut de la solempnité de la feste et journée d'assomption Notre Dame, avec les oraisons à ce propres ; et à la fin dudict salut devant le crucifix de lad. église dire *ne recorderis, de profundis*, et oraisons acoustumées ; le lendemain dudict jour d'assomption dire une haulte messe de Requiem, à diacre, soubz diacre et chœuriers » etc..., en vertu d'une donation passée par-devant Langlois, notaire, le 21 août 1574.

1<sup>er</sup> septembre. — Ce jour, messieurs de Saint Spire venaient en procession et faisaient les offices de la Messe, étaient tenus chanter *ne recorderis* et oraisons sur la fosse de feu *Jehan Loré* ; une messe basse était dite à l'intention dudict deffunt pendant la grand-messe.

8 septembre. — Ce jour, issue de Vespres, beau salut pour feue *Perrette Lemaire*, veuve de *Guillaume Parnot*, où on chantait devant *l'autel notre Dame*, avec *ne recorderis, commendaces, miserere, de profundis*.

1<sup>er</sup> Octobre. — Obit solempnel pour feu messire *René de Mézières*, en son vivant vicaire de la dicte église <sup>1</sup>.

19 octobre. — Obit solempnel pour *Nicolas Faulcœur*, en son vivant M<sup>o</sup> barbier et chirurgien à Corbeil <sup>2</sup>.

1<sup>er</sup> novembre. — « Ce dict jour, issue de Vespres, se doibt dire Vigilles à neuf leçons, pour deffuncte *Marve le Page*, en son vivant veufve de feu *Fery le Fort* ; et le lendemain *Laudes, recommandaces* avecq un obit solempnel à diacre et soubz diacre, avec *libera* sur la fosse de la deffuncte.

3 novembre. — « Obit de *Robert Taupin*, bourgeois de Corbeil, qui en l'an 1399, donna à la *fabrique de la Chapelle Saint-Nicolas* 12 sols parisis de rente annuelle et perpétuelle, à percevoir sur 2 maisons situées en la rue de la *Desguide*, contiguës, tenant d'une part la rue du Port de la Ferté, et de l'autre côté aux héritiers de défunt *Robert Pigné*, pour son anniversaire, devant être fait dans la dite chapelle ».

1. René de MÉZIÈRES ou MAISIÈRES, était vicaire en 1521 ; il l'était encore en 1543.

2. Acte REGNAULT, notaire à Corbeil, du 20 Juillet 1551.

3 novembre. — « Les marguilliers de l'église de céans sont tenus faire dire un obit solennel à diacre et soubz diacre et chœuriers, avec vigilles, trois leçons ; et à fin de la dite messe faire procession, au cimetièrre de la dite église, chantant *Libera, miserere mei Deus secundum*, avec *de profundis*, et oraisons acoustumées ; et à l'offertoire de laquelle messe seront offerts : pain, vin, chandelle et luminaire pour un paroissien de la paroisse de lad. église, non nommé » (1).

8 décembre. — Après Vespres, se disaient en l'église St Nicolas, les vigiles d'un obit solennel, duquel les recommandations et la messe avec le *libera me* se célébraient le lendemain, à l'intention de *Nicolas Guiboys*, bourgeois de Corbeil.

Enfin le 31 décembre, les marguilliers de l'église St-Nicolas étaient tenus de faire célébrer en cette église un obit anniversaire solennel, « c'est assavoir : vigilles, laudes, commendaces, avec haute messe à diacre, soubz diacre et deux chœuriers pour *Marion*, jadis femme de Etienne Dauvergne, et ses amis trépassés, laquelle avait donné à l'église 16 sols de rente, sur une maison assise *aux faulx bourgs de Corbueil près la dicte église St-Nicolas, où pend pour enseigne La Grue* » (acte du 15 mai 1512).



Cette église a eu le sort de Notre-Dame ; elle a été détruite, mais dans des temps plus anciens et dans des circonstances bien différentes.

A raison de sa situation, qui dominait les fortifications, l'église St-Nicolas de Corbeil commandait la ville et nuisait à sa défense, ou en facilitait l'attaque.

A l'époque des guerres civiles de religion, qui désolèrent et ensanglantèrent la France sous le règne des Valois, et notamment sous le règne de Charles IX, les habitants de Corbeil n'hésitèrent pas à sacrifier leur église paroissiale à la défense de la cité.

Déjà, lors du siège de 1562, ils avaient été dans la nécessité de la ruiner partiellement, afin que l'ennemi ne pût s'en servir avantageusement pour battre la ville de son artillerie.

On sait, en effet, que le 13 novembre 1562, le prince de Condé, à la tête de l'armée protestante et de troupes étrangères, vint menacer Corbeil, commandé par Charles de Conte, seigneur de Pa-

1. Led. paroissien était M. Jacques de Hamel.

vans, lieutenant du Roi et de la compagnie du Duc de Lorraine. Ce n'est que grâce à la défense énergique des troupes de Pavans et au patriotisme des habitants que Condé, après avoir perdu plusieurs officiers et deux à trois cents soldats, se vit contraint de lever le siège, le 21 novembre, et de marcher sur Paris, accompagné par l'amiral de Coligny.

« Le prince de Condé, nous dit de la Barre, n'ayant pu secourir les siens à  
« Rouen, au sortir d'Orléans, il fut prendre Pluviers(1), Estampes et Dourdan, et  
« le 13 novembre il vint planter son camp aux environs de Corbeil, dans l'assu-  
« rance que ceux de son parti lui avoient donnée de luy livrer la ville, à la charge  
« d'être épargnée du pillage, mettant des enseignes rouges aux fenestres de leurs  
« maisons, où ils avoient désigné de se retirer.

« *Pour lors il y avoit beaucoup de maisons autour de l'église de St-Nicolas, hors*  
« la ville ; les protestants s'approchèrent de ce côté là et firent facilement retirer  
« les soldats de Pavans qui estoient sortis à l'escarmouche, puisque entre eux il  
« y avoit des réformés qui aydèrent à donner l'épouvante à leurs compagnons,  
« et s'entendoient de donner l'entrée libre aux ennemis ; mais, l'un des échevins,  
« qui se trouva à la porte, abattit promptement le tapecul qui fit visage de bois  
« aux ennemis, et les arquebusiers qui étoient sur les murailles de la ville les  
« contraignirent de se retirer au gros de l'armée, qui se logea aux villages voisins ».

Nul doute que l'église Saint-Nicolas fut saccagée et dévastée lors de ce siège, où les murailles de la ville furent « rompues et abattues en plusieurs endroits, entre le Port aux tanneurs et le corps-de-garde, dessus le pont-levis de la porte Saint-Nicolas ».

Cependant des réparations y furent faites, et elle continua de servir de paroisse aux habitants de la ville ; le culte y fut certainement célébré jusqu'au grand siège de Corbeil par Farnèse, en septembre 1590, où, pour les besoins de la défense, elle fut abattue et rasée définitivement.

L'abbé Lebeuf prétend, il est vrai, qu'on ne peut assigner à la destruction de l'église St-Nicolas une époque postérieure à 1554, en se basant sur un fragment d'ordonnance de l'évêque de Paris, du mois de mars ou avril de la même année, qui porte que les chanoines de Notre-Dame seront tenus de fournir un autel en leur église aux habitants de cette paroisse de St-Nicolas, pour y faire l'office. Mais cette opinion est erronée.

Rien ne justifie cette ordonnance, si ce n'est que l'église St-Ni-

1. Pithiviers.

colas étant trop exigüë pour le service paroissial, et la population s'étant aussi déplacée, l'évêque, sur la demande même des habitants, les a autorisés à jouir d'un autel à l'église Notre-Dame.

Il est établi, en effet, par des documents probants, que l'église St-Nicolas existait encore longtemps après cette date.

C'est ainsi que nous invoquerons notamment : 1<sup>o</sup> un acte du 18 février 1566, contenant vente par Vincent Destouches, m<sup>d</sup> boulanger à Corbeil, à Jean Buisson, aussi marchand, d'un petit jardin, « assis ès faulxbourgs de Corbueil, près l'église St-Nicolas » ; 2<sup>o</sup> un acte du 3 février 1572, contenant fondation de messe en l'église St-Nicolas de Corbeil, par M<sup>e</sup> Jacques Patin, notaire royal à Corbeil, seul héritier de Denise Chicquart, sa mère, en son vivant veuve de Hugues Patin (1). Par cet acte Patin avait cédé à « l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale Monsieur Saint Nicolas de Corbueil » 16 sols parisis de rente annuelle, à prendre au jour S<sup>t</sup> Martin, sur une maison assise à Corbeil, proche de la porte de Paris appelée « l'hostel du PILIER VERT » tenant à la dite porte ; les marguilliers s'engageaient à faire dire, chanter et célébrer, chacun an, « en ladite église » le lendemain du jour S<sup>t</sup> Marc, en avril, une messe haute de requiem pour l'âme de ladite défunte et de tous ses parents et amis ; 3<sup>o</sup> un contrat passé pardevant M<sup>e</sup> Lusson, notaire à Corbeil, le 19 juin 1574, contenant transport à la même fabrique de Saint-Nicolas, de 35 sols tournois de rente par Jacques du Hamel, notaire, pour la fondation de l'obit solennel de Jehanne Garnier, sa femme, qui se célébrait en cette église le 23 juillet ; 4<sup>o</sup> enfin, le traité conclu le 12 décembre 1588, entre M<sup>es</sup> Jehan Leroux et Tristan Canu, « prestres, eulx se disans « curez de l'église et paroisse St-Etienne d'Essonne et St-Nicolas, « son annexe, pour nourrir paix et amitié entre eulx » et dans lequel « il est stipulé que : ledict Leroux a ceddé, quitté et mis ès mains « dudict Canu, tout et tel droict qu'il a et prétendoit en ladite « cure St-Etienne d'Essonne et St-Nicolas de Corbeil, son annexe, et « ce, pour d'icelle joir, user et desservir par ledict Canu, seul... » (2)

De la Barre, dont le témoignage est précieux pour l'histoire de cette époque, confirme notre assertion. Ne laisse-t-il pas entendre, en effet, que l'église St-Nicolas fut abattue pour la défense de la ville, par l'autorité de M. de Villeroy ? N'a-t-il pas écrit que « M. de « Tregny fit employer les pierres du bâtiment à revêtir les éperons et

1. Archives de Seine-et-Oise. E. 6836.

2. Minute Etienne Grégoire, not. à Corbeil. Ibidem. E. 6844.

« terrasses qu'il fit élever aux environs <sup>(1)</sup> », notamment le bastion, depuis connu sous le nom de *l'Arquebuse*.

Or, ce n'est qu'en 1585 que Neufville de Villeroy devint seigneur engagiste de la châtellenie de Corbeil, et au mois de novembre 1590, seulement, que M. de Tregny devint gouverneur de la ville.

Enfin viennent corroborer notre opinion, les termes même de la requête présentée par les habitants de Corbeil à Henri IV, le 13 juillet 1594, aux fins d'obtenir la réunion des « deux collèges, chapitres et « communautés de Saint-Spire et de Nostre Dame de Corbeil », et dans laquelle ils demandent au roi :

« Ordonner que l'église de Nostre Dame seroit delaissée ausdictz habitans pour servir d'esglise paroichiale, en considération qu'il n'y avoit en ladicte ville autre esglise cappable pour recepvoir le peuple, et que *l'esglise St-Nicollas par plusieurs fois reédifiée après les esdictz de pacification, estoit à présent ruynée et les matériauz jusques aux fondementz appliquez à la fortification de la dicte ville* (2) ».

C'est à la suite de cette requête, après enquête, et avis du cardinal de Gondy, alors évêque de Paris, qu'intervint, le 9 août 1601, un arrêt portant union des chapitres de St-Spire et de Notre-Dame de Corbeil. Il est dit dans cette décision que *l'église Notre-Dame* sera délaissée aux habitants, avec les cloches et chaires du chœur et qu'elle leur « *demeurera pour leur servir d'esglise paroichiale au lieu de l'esglise St-Nicollas qui souloit estre hors la ville, à la charge de l'entretenir et maintenir* ».

Les habitants de Corbeil eurent à payer pour ce délaissement 400 écus aux chanoines. L'arrêt de réunion fut mis à exécution dès le 15 septembre 1601, après procès-verbal de Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, m<sup>e</sup> des requêtes en l'hôtel du roi. Tristan Canu, qui avait été le dernier curé de St-Nicolas, prit possession de la nouvelle église paroissiale, dont il fut ainsi le premier curé.

Il ressort donc, à l'évidence, des faits que nous venons de signaler que l'église St-Nicolas, réparée à diverses reprises, notamment après le siège de 1562, fut abattue et démolie complètement lors du siège de septembre 1590, et non antérieurement à 1554, comme l'a présumé l'abbé Lebeuf. Sa destruction rendit nécessaire l'arrêt de 1601, et motiva l'érection de la collégiale Notre-Dame en église paroissiale de Corbeil, sous le titre d'EGLISE ET FABRIQUE DE NOTRE-DAME ET

1. *Les Antiquités de Corbeil*, par DE LA BARRE, chap. 27.

2. Arch. de S.-et-O. G, 238.

SAINT-NICOLAS DE CORBEIL, qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution.

Lors de la démolition du bastion de l'*Arquebuse*, les pierres qui provenaient de l'ancienne église St-Nicolas ont été employées à l'établissement des murs de terrasse du quai de l'Instruction, actuellement quai Bourgoïn; et, vers 1843, lors des fouilles faites après la vente du cimetière, les fondations de l'église ayant été en partie arrachées, les matériaux qui en sont provenus ont été employés à la construction du perré de la porte Paris (ou de l'apport Paris), en face de la rue dite du Chemin de fer. Les pierres extraites du surplus des fondations qui se trouvaient sur la partie du terrain acquise par M. Nedek<sup>(1)</sup>, ont servi à la construction des murs de clôture des jardins qui occupent l'emplacement de l'ancien cimetière.

Telle fut la fin de l'église St-Nicolas.

## II. — LE CIMETIÈRE SAINT-NICOLAS.

On sait que les cimetières ont toujours été en grande vénération parmi les chrétiens; c'est à l'endroit où reposaient les morts que, dans les premiers temps, ils se réunissaient.

L'habitude prise dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle d'inhumer dans les églises les ecclésiastiques, puis bientôt après, par faveur, les laïques d'une grande vertu, et enfin d'autres fidèles, sous divers motifs, provoqua la création de cimetières attenants aux églises, « *sous l'égoût du toit* », comme on disait par humilité.

C'est ainsi que chaque église de Corbeil avait son cimetière propre. Celui de l'église St-Nicolas était destiné aux inhumations des habitants de la partie de la ville située sur la rive gauche; aussi était-il de beaucoup le plus étendu. Après la destruction de l'église, il continua de servir de grand cimetière public jusqu'en avril 1832, époque du *choléra-morbus*; il était devenu l'unique lieu d'inhumation après 1792.

C'est au cimetière St-Nicolas que furent transportés, en 1792 et 1793, les ossements provenant des nécropoles de la ville qui avaient été fouillées, notamment des cimetières de St-Léonard, St-Guenault, de l'hôtel-Dieu et du couvent des religieuses. Aussi peut-on dire que presque toutes les générations de Corbeil, jusqu'en avril 1832, avaient reçu leur sépulture dans ce cimetière.

1. M. Nedek avait acquis le 2<sup>e</sup> lot, en bordure sur la rue St-Spire, ce qui nous indique exactement l'emplacement de l'église St-Nicolas.

C'est là aussi que reposaient les pauvres prisonniers vendéens, qui tous, au nombre de cent, à l'exception de deux, succombèrent à la dysenterie en l'an II de la République, dans l'ancien hospice qui leur servait de prison. Enfin c'est au cimetière St-Nicolas qu'étaient encore les débris glorieux des armées qui succombèrent à la bataille de Montereau, en défendant, pied à pied, en 1814, sous les ordres de Napoléon, le sol de la patrie.

Le cimetière St-Nicolas se trouvait hors de l'enceinte de la ville, sur le chemin de Nagis, et attenait à l'église. Un plan de ce champ du repos, daté de 1842, nous indique qu'il se trouvait exactement placé entre la rue de la Quarantaine et la rue St-Spire; la rue St-Nicolas, percée après la fouille du cimetière, en 1843, en dépendait; sa rive droite formait son extrême limite au midi; les maisons Moineau et Doublet le limitaient au nord.

Sa contenance était, à l'origine, d'un peu plus d'un arpent, soit 4.400 mètres environ (1).

Il fut rétréci de quelque cent mètres, en 1785, en vertu de la permission qui avait été accordée, le 14 juillet de cette année, par le trésorier de France, d'élargir le grand chemin le limitant, actuellement rue St-Spire ou route n° 191 (2).

C'est au cimetière St-Nicolas que, depuis 1601 jusqu'à la Révolution, les paroissiens de Notre-Dame se rendaient en procession le jour de la Toussaint. En souvenir de l'ancienne église St-Nicolas, il était aussi d'usage d'y aller processionnellement le 6 décembre, jour de la fête de St-Nicolas 3).

L'abbé Guiot nous apprend que le 19 mars 1750, la Seine déborda jusqu'au cimetière St-Nicolas; il y eut neuvaine à ce sujet.

La situation du cimetière St-Nicolas entre la Seine et la rue St-Spire a donné lieu aux pensées morales exprimées en vers latins et français qu'on lisait, avant 1792, aux piliers qui en formaient l'entrée :

*Inter aquas et iter tumultata cadavera fœno  
Quam sit vita brevis quam fragilisque docent :  
More viæ calcabimur : ibimus instar et undæ ;  
Et fœno similes nascimur et morimur.  
Crux hic ipsa cadet : Deus at crucis usque manebit  
Ad vitam cujus nos revocabit amor.*

1. L'arpent vaut à Corbeil 4219 mètres.

2. Almanach de Corbeil, année 1789.

3. Ibidem.

TRADUCTION

Entre le cours du fleuve et le bord du chemin  
Cette foule de morts sous l'herbe ensevelie,  
Sur la fragilité de cette courte vie  
Nous éclaire, et nous dit quel est notre destin.  
Etre foulés aux pieds ainsi que ce passage,  
Comme l'onde qui fuit disparaître et périr,  
Avec cette herbe éclore, avec elle mourir.  
De notre sort, mortels, voici la triste image.  
Cette croix même ici, comme nous finira ;  
Mais le Dieu, qui pour nous dans ses bras expira,  
Ne passera jamais ; et sa main paternelle  
Doit nous conduire un jour à la vie éternelle.

Le cimetière St-Nicolas, devenu trop exigü, par suite de l'augmentation de la population de la ville, fut désaffecté en 1832. Son existence formant obstacle à l'édification de constructions dans le voisinage, le conseil municipal décida, par délibération du 21 février 1837, de l'aliéner, en réservant toutefois une partie destinée à créer une nouvelle rue de 8 mètres de largeur, devant donner communication de la rue St-Spire à la Seine. Pour opérer cette vente on dut attendre le délai de 10 ans, fixé par les décrets du 15 mai 1791 et 23 prairial an XII.

Dès le 12 janvier 1839, Louis Julien Laroche, architecte à Corbeil, fit l'arpentage de l'ancien cimetière, dont la contenance totale était de 4197 mètres, et établit le plan de division en 5 lots.

Le 17 mai 1842, intervint l'ordonnance royale suivante approbative des délibérations du conseil municipal des 21 février 1837, 1<sup>er</sup> et 25 juin 1841 :

Louis-Philippe, roi des Français.

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

La ville de Corbeil (Seine-et-Oise), est autorisée à aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de quatre mille trois cent quarante-cinq francs, prix d'estimation, une portion de son ancien cimetière, contenant trente-trois ares quarante-sept centiares.

Le produit de cette aliénation devra être placé en rente 5 o/o sur l'Etat.

Article deux.

Notre ministre, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance

Au Palais de Neuilly, le 17 mai 1842.

*Signé* : LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi,

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

*Signé* : DUCHATEL.

C'est ainsi, et en exécution de cette ordonnance, que la plus grande partie de l'ancien cimetière St-Nicolas, fut adjugée en 5 lots le 9 octobre 1842, en l'étude de M<sup>e</sup> Lemenuet, notaire.

Il avait été stipulé dans le cahier des charges que les adjudicataires entreraient immédiatement en jouissance, sauf un délai d'un mois réservé en faveur des citoyens qui voudraient exhumer les dépouilles mortelles de leurs parents et amis.

Le premier lot fut adjugé à Madame Veuve Jacques Moineau, le second à M<sup>r</sup> Jean Nedek, et les trois autres lots à M<sup>r</sup> Frédéric François Piat, ancien avoué à Corbeil ; l'adjudication produisit 5575 fr.

Les adjudicataires se disposaient à prendre possession du terrain, lorsque le conseil municipal exprima le vœu de faire exhumer tous les ossements, pour les transporter au nouveau cimetière, où ils seraient recueillis sous un monument funèbre<sup>1</sup> ; ils acceptèrent religieusement cette proposition.

La piété des habitants s'était en effet émue à la seule idée de délaisser dans un terrain, désormais livré au commerce, les restes de tant de citoyens. Pouvaient-ils, ces généreux Corbeillois, oublier et abandonner ainsi les os sacrés de leurs aïeux ?

La fouille du cimetière St-Nicolas fut donc opérée sous la surveillance de l'administration municipale par deux entrepreneurs : Emile Auguste Pré et Antoine Poincloux<sup>2</sup>, aidés de 12 ouvriers, et pour un prix payé au moyen d'une souscription volontaire de la part des habitants, laquelle produisit 3148 fr. 25.

Les restes mortels, soigneusement recueillis, furent déposés dans le nouveau cimetière de la ville<sup>3</sup> de novembre 1842 à février sui-

1. Délibération du conseil municipal, du 17 février 1843.

2. Acte du 28 juin 1843, portant règlement du compte définitif à l'occasion de l'association verbale faite entre eux pour les fouilles, les exhumations, transports, translation, remblais et autres travaux qui étaient à faire dans l'ancien cimetière St-Nicolas.

3. Ce cimetière, celui actuel, avait été dénommé, à l'origine, cimetière *Ste-Marguerite*.

vant, sous la base du monument que nous y voyons aujourd'hui, lequel fut terminé le 30 décembre 1843 (1).

Ce monument, élevé en exécution de la délibération du conseil municipal du 17 février 1843, présente un ensemble à la fois simple, religieux et pittoresque, Il se trouve au fond, à gauche, du cimetière actuel. Les frais s'élevèrent à 1780 fr. environ.

Il se compose d'une pyramide triangulaire surmontée d'une urne funéraire en marbre blanc et appuyée sur un socle à 4 faces, dont la partie inférieure repose sur un terre-plein élevé de 1 mètre au-dessus du sol.

Une plaque de marbre blanc, placée sur l'une des faces de la pyramide, porte l'inscription suivante :

*1843. — Ici reposent les ossements recueillis dans les anciens cimetières de Corbeil.*

*Ce monument, consacré par la génération actuelle à la mémoire de ses ancêtres, est recommandé au respect des générations futures.*

Puissent les mânes de ces nombreux corbeillois être satisfaites du pieux hommage rendu à leur mémoire, et reposer en paix, éternellement, dans l'enclos béni.

Les fouilles terminées, les travaux de terrassement et d'empierrement de la portion de terrain de 8 ares 33 centiares, réservée pour la création d'une nouvelle rue, destinée à faire communiquer la rue St-Spire à la Seine, furent mis en adjudication le 21 septembre 1843 ; les travaux commencèrent le 15 avril suivant.

Le 11 février 1849, le conseil municipal, considérant avec raison « qu'il était convenable de perpétuer, par le nom de la rue, la mémoire des faits historiques qui se rattachent à l'ancienne église et à l'ancien cimetière Saint-Nicolas », décida que la nouvelle voie serait appelée rue SAINT-NICOLAS, et rapporta, en conséquence, la délibération qui lui avait attribué le nom de rue de Seine.

Emile CREUZET.

1. Nous signalerons que, dans la nuit du 9 au 10 février 1843, des voleurs s'introduisirent dans l'ancien cimetière et y détournèrent plusieurs sacs d'ossements. Des procès-verbaux furent dressés pour constater cette profanation et en instruire la justice ; l'enquête ne put faire découvrir les coupables.